



Master Droit canonique et droit européen comparé des religions

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit canonique et droit européen comparé des religions. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02028406

HAL Id: hceres-02028406

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028406>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit canonique et droit européen comparé des religions

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales.

Établissement déposant : Université de Strasbourg.

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Droit canonique et droit européen comparé des religions*, unique en France, a pour objet l'étude du droit canonique et des droits internes des religions, notamment orthodoxe, protestante, hébraïque et musulmane. Plus largement, au terme de cette formation, les étudiants sont à même de saisir les interactions entre les systèmes juridiques religieux et étatiques.

Après une première année (M1) commune, elle propose deux spécialités en deuxième année (M2) : *Droit canonique* et *Droit européen comparé des religions*. À l'issue de la formation, les diplômés peuvent notamment s'orienter vers l'enseignement et la recherche (par la poursuite en doctorat), vers des professions juridiques ou postuler à des emplois auprès des institutions religieuses ou dans la fonction publique nationale ou internationale.

L'organisation sous forme d'enseignement à distance et de sessions de regroupement à Strasbourg, la rend accessible aux étudiants connaissant des contraintes particulières (notamment professionnelles) et renforce leur suivi.

Analyse

Objectifs

Les objectifs scientifiques de la mention sont clairement définis : l'acquisition par les étudiants d'une connaissance approfondie du droit canonique et du droit interne des diverses religions devra leur permettre d'appréhender le fait religieux dans sa dimension juridique, ainsi que ses interactions avec les systèmes étatiques. Les compétences théoriques et pratiques attendues, très bien identifiées, sont détaillées pour chacune des deux années, faisant ainsi ressortir nettement les finalités, la cohérence et la richesse de la formation proposée.

Le master peut être suivi comme formation initiale ou comme une formation complémentaire. Il a en effet deux vocations principales : former de futurs enseignants, ou enseignants-chercheurs pour les étudiants qui auront poursuivi en doctorat ; apporter un complément de formation ou une spécialisation à des professionnels insérés dans les administrations ecclésiastiques, les institutions européennes, les associations, ou dans le secteur juridique.

Si la spécialité Droit européen comparé des religions n'a pu ouvrir, faute de candidats, le libellé complet de la mention est probablement à revoir. Une réflexion pourrait être menée sur les mutualisations possibles de cours entre les deux spécialités. Cette réflexion pourrait être une piste pour améliorer la visibilité de la formation.

Organisation

La mention comporte deux spécialités, Droit canonique et Droit européen comparé des religions, mais, en raison d'un nombre insuffisant de candidats, la seconde n'a pas été ouverte depuis 2013.

La première année est intégralement commune aux deux spécialités. La première année de master repose sur 216 heures de cours magistraux et 184 heures de travaux dirigés ; la seconde année sur 156 heures de cours magistraux et 72 heures de travaux dirigés. Le master comporte globalement 628 heures. Le volume horaire dévolu aux cours magistraux (presque 60%) et aux travaux dirigés (40%) est assez équilibré.

Une question surgit toutefois à propos du premier semestre de M1, qui inclut 144 heures de cours magistraux, 56 heures de travaux dirigés et une unité d'enseignement libre. Considérant que la formation est suivie à distance et partiellement en présentiel, on se demande en effet s'il n'apparaît pas un peu trop dense.

Les enseignements répondent parfaitement aux objectifs théoriques et pratiques de la mention.

Le mémoire de recherche est préparé et présenté durant la seconde année de master.

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien ancrée au niveau régional. Elle est en effet adossée à l'unité mixte de recherche Droit, religion, entreprise et société (UMR 7354), ainsi qu'à l'école doctorale de théologie et sciences religieuses (ED 270) de l'Université de Strasbourg, par le biais d'un certain nombre de membres de l'équipe pédagogique.

Elle est également très bien placée au niveau national, en raison de la spécificité de la discipline. Il s'agit en effet de la seule formation de droit canonique dispensée intégralement dans une université publique française. Ce bon positionnement devrait attirer davantage d'étudiants, d'autant que le master bénéficie de l'enseignement à distance.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique, diversifiée et ouverte, est constituée de douze membres : six professeurs des universités, un maître de conférences habilité à diriger des recherches, quatre maîtres de conférences et un directeur de recherche émérite du CNRS (centre national de la recherche scientifique). Leurs disciplines de rattachement sont la théologie, le droit canonique, l'histoire du droit et le droit des religions. L'équipe accueille en son sein des enseignants-chercheurs provenant d'autres institutions françaises (le CNRS et l'institut national des langues et civilisations orientales) mais également étrangères (universités du Latran, de Sienne et de Louvain). Les intervenants étrangers qui se partagent l'un des cours fondamentaux du master, sont en effet, comme l'indique le dossier, des spécialistes dont « l'expertise est reconnue dans le domaine ». Ainsi formée, elle permet d'atteindre un taux d'encadrement très élevé. Elle se réunit au minimum deux fois par semestre.

L'absence d'intervention de professionnels non universitaires dans la formation constitue un manque perçu par le dossier, mentionné parmi les « points à améliorer ».

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le public du master est stable et rassemble une douzaine d'étudiants dans la première année. Un tiers d'entre eux ne poursuit pas en seconde année (4/12, 4/13). En master (M2), l'effectif oscille ensuite entre huit et neuf inscrits, dont la quasi-totalité obtient son diplôme en fin d'année. Finalement, huit étudiants sur douze ou treize entrés en première année de master obtiennent le diplôme. Même s'il s'agit d'une formation unique et spécifique, le taux de réussite global semble un peu juste. Le dossier note qu'en moyenne 20 à 30 % d'entre eux continuent en doctorat, mais le tableau de la page 18 n'indique qu'un étudiant s'étant inscrit en doctorat en 2013-2014 et aucun les années suivantes. Bien que les métiers visés par les titulaires du master soient bien répertoriés dans le dossier, celui-ci manque en revanche d'informations statistiques concernant l'insertion professionnelle des diplômés. Il ne contient pas non plus d'analyse précise relative aux recrutements et aux taux d'échec/abandon entre le M1 et le M2. Au regard des effectifs réduits, ces informations ne devraient pas être difficiles à collecter.

Place de la recherche

La formation est fermement adossée à l'activité de recherche du site. Elle est portée par l'Institut de droit canonique, lui-même inséré dans la faculté de théologie, à laquelle quatre membres de l'équipe pédagogique sont rattachés. Par ailleurs, plusieurs enseignants-chercheurs font partie de l'équipe Droit et religion, intégrée à l'UMR Droit, religion, entreprise et société, dont l'activité scientifique est très soutenue. Une revue à caractère international est publiée sous l'égide de l'institut.

Les étudiants sont formés à la recherche individuelle et collective dans diverses unités d'enseignement (méthodologie,

recherche, mémoire), qui supposent des travaux d'écriture réguliers et des exposés oraux. De ce point de vue, néanmoins, les modalités d'évaluation ne sont pas toujours clairement renseignées. Les étudiants sont également tenus d'assister aux manifestations scientifiques organisées (liste d'émargement) et encouragés, voire, pour certains d'entre eux, à y participer activement. La formation est dynamique en matière de recherche.

Place de la professionnalisation

Sur ce point, le dossier est peu convaincant. La rubrique insiste sur l'acquisition des savoirs fondamentaux. Il s'agit, en effet, conformément aux objectifs définis, d'apporter des connaissances théoriques. Mais alors que la formation intéresse également des professionnels (les juristes, entre autres), aucun expert, aucun professionnel de terrain n'intervient dans ce master qui n'est pourtant pas exclusivement consacré à la recherche. Cette carence devrait être réglée.

Place des projets et des stages

Les projets tiennent une place notable dans le cursus. Au cours de la première année, les étudiants préparent notamment, sous la direction d'un membre de l'équipe pédagogique, un projet personnel qui est parachevé en M2 sous la forme d'un mémoire. La seconde année contient un autre élément très intéressant : la participation à un projet collectif porté par l'unité mixte de recherche, donnant lieu à la rédaction d'une note d'étude. Quant aux stages, ils sont facultatifs. Si la formation se veut professionnalisante, ils pourraient être rendus obligatoires, à l'instar de ce qui existe dans la licence *Droit canonique*. Cette suggestion est d'ailleurs notée dans les « Points à améliorer » du dossier.

Place de l'international

La formation, au regard de son contenu, le droit canonique et le droit comparé, a une vocation internationale. Cette dimension est en outre très présente dans l'équipe pédagogique qui accueille des collègues étrangers et dont l'activité scientifique lui donne l'occasion de contacts réguliers avec des universités, des institutions ou des sociétés savantes étrangères. Les étudiants qui s'y inscrivent viennent essentiellement de pays étrangers mais leur proportion n'est pas mentionnée. Malgré une mobilité sortante faible, en dépit des informations relayées par l'équipe pédagogique sur les dispositifs European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (Erasmus) et Initiatives d'excellence (Idex), l'accent est mis sur les échanges internationaux et leur richesse.

Enfin, la langue utilisée pour l'enseignement est vraisemblablement, en l'absence d'indication, le français. Il n'est cependant pas inutile de rappeler que, dans ces disciplines, les principales langues européennes (anglais, allemand, italien, espagnol et latin) sont constamment utilisées dans la bibliographie que les étudiants sont supposés manier.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement est conforme à la réglementation. L'inscription est de droit pour les étudiants titulaires des diplômes requis, à savoir la licence *Droit canonique* pour entrer en première année de master (M1) et la première année de master *Droit canonique* de l'université de Strasbourg pour l'entrée en deuxième année de master (M2). Dans les autres cas, l'admission sur diplôme est faite après examen du dossier par une commission pédagogique. Enfin, l'admission par validation des acquis de l'expérience est envisageable après examen du dossier en commission.

Il n'existe pas, à proprement parler, de dispositif de mise à niveau mais les étudiants bénéficient d'un suivi rapproché et les plus en difficulté peuvent être incités à commencer par la licence de *Droit canonique*.

De même, les passerelles vers d'autres cursus ne sont pas explicites mais il semble que les étudiants qui recherchent cette formation spécialisée poursuivent naturellement dans cette voie.

Modalités d'enseignement et place du numérique

La formation est accessible aux personnes ayant des contraintes particulières car elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance et de cours en présentiel. Cette organisation se révèle être un atout puisque la majorité du public inscrit exerce déjà une profession.

Le rythme et la durée des sessions sur place ne sont pas précisés pour la première année. En M2, en revanche, les sessions de regroupements de cours, assurés en présentiel, ont lieu une fois par mois, entre septembre et avril. Entre chaque période de regroupement, les étudiants réalisent leurs travaux écrits et de recherche.

Du fait de l'enseignement à distance, la place du numérique est importante : cours, travaux à déposer sur la plateforme, dialogue avec les enseignants. Il convient en outre de relever que les étudiants bénéficient, en M2, d'une formation à la

recherche sur les bases de données et de ressources numérisées. Une unité d'enseignement y est consacrée. Le master peut, à juste titre, se prévaloir d'une longue et positive expérience en la matière. Toutefois, la présentation et le tableau dans le dossier ne permettent pas de saisir si les documents mis en lignes correspondent à la seule mise par écrit des cours en présentiel ou si leur contenu en diffère. Par ailleurs, le volume horaire des travaux dirigés pourrait être revu à la hausse. Enfin, l'emploi du numérique pourrait être amplifié par la mise en place de massive open online courses (MOOC).

Evaluation des étudiants

Les connaissances et compétences des étudiants sont évaluées classiquement, au moyen de travaux écrits et oraux mais le dossier ne précise ni leur nombre, ni leurs objectifs. La rubrique aurait mérité davantage de renseignements. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance.

Le jury, constitué du directeur de l'institut de droit canonique, du responsable de l'année et des enseignants intervenant dans l'année, validé par le conseil d'administration de la faculté de théologie, se réunit à chaque session d'examen. La moyenne de 10/20 est exigée pour obtenir l'unité d'enseignement. Il existe un système de compensation dans le semestre et entre les semestres.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi des compétences des étudiants du master, qui proviennent de l'étranger et de diverses régions de France, réellement personnalisé, est très satisfaisant. Sont en effet organisées des permanences hebdomadaires, des rencontres avec les enseignants sur rendez-vous ou lors des sessions en présentiel. Le dialogue à distance est possible par messagerie et sur le forum. Un guide pédagogique est remis en début d'année. Par ailleurs, un enseignant est chargé de suivre les compétences acquises dans le cadre des unités d'enseignement d'ouverture qui peuvent être suivies dans une autre composante de l'Université de Strasbourg ou dans un autre établissement.

L'équipe pédagogique souhaiterait mettre en place un portefeuille de compétences. C'est une idée à mettre en œuvre.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés n'est pas réalisé de manière formelle. Le dossier ne livre pas d'information sur ce point, si ce n'est que nombre d'étudiants maintiennent des liens avec l'Institut de droit canonique parce qu'ils poursuivent en doctorat ou parce qu'ils s'intègrent à l'Amicale des anciens étudiants ou au réseau Alumni de l'université.

Une enquête sur l'insertion à trente mois menée par l'observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants de Strasbourg, se solde de fait, par un faible retour de réponses. Elle pourrait être revue à une échéance plus proche de la date d'obtention du diplôme. Au regard des effectifs du master, cet échec s'explique difficilement. Par ailleurs, le réseau Alumni, ainsi que les contacts que les diplômés maintiennent avec l'Institut de droit canonique, auraient pu, peut-être, être utilisés pour récolter des données sur le devenir des étudiants.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement n'a pas été mis en place mais il existe en revanche une commission de gestion paritaire, rassemblant des enseignants et des étudiants élus, qui se réunit deux fois par an. La régularité des réunions de suivi est ainsi satisfaisante. Cette instance de dialogue entre enseignants et étudiants contribue indirectement au processus d'autoévaluation qui peut s'appuyer sur les comptes rendus de ces réunions.

L'évaluation interne menée en 2014-2015 par la faculté de théologie indique globalement que les étudiants sont satisfaits du master. Les résultats auraient pu toutefois être davantage explicités.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La solidité du contenu et l'adossement scientifique de la formation.
- L'ouverture internationale.
- L'encadrement des étudiants.
- La bonne formation à et par la recherche des étudiants.

Points faibles :

- La spécialité qui n'a pas ouvert depuis le début du contrat quadriennal.
- Le manque de clarté du dossier concernant l'insertion professionnelle, le suivi des diplômés, les enseignements en présentiel et à distance.
- L'absence de professionnels dans la formation.

Avis global et recommandations :

Cette formation est dynamique sur le plan de la recherche mais des éléments mis en exergue par le précédent bilan de l'AERES (agence pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) auraient dû être concrètement pris en compte, à savoir la mutualisation des deux spécialités et le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés. L'intervention de professionnels et l'organisation de stages mériteraient également d'être envisagés. Il serait également utile de discerner les causes des arrêts d'étude et de mener une réflexion, au vu des difficultés rencontrées, sur l'attractivité des spécialités.

Sur le plan simplement formel, les « points forts » et les « points à améliorer » du dossier ont été l'objet d'une attention particulière, mais certains sont redondants et d'autres y sont consignés sans être reliés à des explications données dans le corps de la rubrique.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Droit canonique et droit européen comparé
des religions*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Michel DENEKEN

Président

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr